

## Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Arrêté du 30 mars 2016 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3 ;

Vu la proposition du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 février 2016,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sur proposition du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics :

M. Hermoso (Jean-Yves), sous-directeur du budget de la mission « enseignement scolaire » de la direction des affaires financières.

M. Ajuelos (Philippe), chef de la mission des achats du service de l'action administrative et des moyens.

#### Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des affaires juridiques,*  
J. MAIA